

Règlement du Prix CARA HES

Prix d'excellence pour un travail de bachelor HES dans le domaine de la santé numérique

1. Préambule

L'Association CARA a été fondée en 2018 par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud dans le but de développer la santé numérique et mettre à disposition de la population et des prestataires de soins des outils en ligne comme le dossier électronique du patient. Actuellement plus de 10 000 personnes ont ouvert un dossier électronique chez CARA et plus de 1500 prestataires de soins participent au système.

La santé numérique, ou l'application des technologies de l'information et de la communication au domaine de la santé et de la prise en charge, couvre un large spectre, allant du dossier électronique du patient (DEP), mais aussi bien d'autres modules d'échange et de communication comme la télémédecine, le télésoins, la robotisation, le recours à l'intelligence artificielle ou des applications dites « de santé ». Elle permet aux utilisatrices et aux utilisateurs de communiquer, d'accéder aux sources d'information, de stocker, de manipuler, de produire et de transmettre de l'information sous différentes formes.

CARA est actuellement spécialisée dans l'échange sécurisé de données de santé entre professionnelles, professionnels de santé, patientes, patients, proches aidantes et proches aidants.

2. Buts du prix

Afin d'anticiper et d'accompagner au mieux l'adoption des outils de santé numérique, CARA souhaite stimuler la réflexion et l'analyse sur des thématiques en lien avec la santé numérique dans les pratiques de soin. À cette fin, CARA souhaite récompenser chaque année le meilleur travail de bachelor dans le domaine de la santé réalisé sur le sujet par une étudiante ou un étudiant dans chacune des hautes écoles de santé de Suisse occidentale (HEdS Fribourg, HEdS Genève, HE-Arc Santé, HEdS Valais, HESAV, HEdS La Source, HETSL).

Le Prix CARA HES du meilleur travail de bachelor HES dans une filière du domaine de la santé poursuit ainsi les objectifs suivants :

- Inciter les étudiantes et les étudiants à traiter les thématiques en lien avec la santé numérique
- Stimuler l'usage de la santé numérique dans le processus de soins
- Valoriser les travaux de Bachelor HES traitant de la santé numérique

3. Prix

Chaque année, l'Association CARA met au concours un prix de 500 CHF pour chaque haute école de santé.

La remise du prix a lieu lors de la remise des diplômes organisée par la haute école.

4. Information

Les hautes écoles informent les étudiantes et les étudiants de l'existence du prix et de sa finalité.

5. Conditions de participation

Pour être éligible, le travail de bachelor doit inscrire ses questions de recherche dans l'une des deux thématiques suivantes :

- L'impact du numérique sur la santé ou sur les pratiques de soins ;
- La collaboration interprofessionnelle à l'heure de la numérisation des échanges d'information.

Le travail de bachelor doit également répondre aux critères suivants :

- Avoir obtenu la note de A ;
- Contribuer à la promotion de la santé numérique dans les pratiques professionnelles ;
- Apporter une valeur ajoutée à la réflexion autour de la santé numérique.

Les travaux éligibles peuvent être rédigés en français ou en allemand.

6. Dépôt des candidatures

Chaque haute école transmet au maximum deux travaux de bachelor éligibles à CARA au plus tard 45 jours avant la cérémonie de remise des diplômes.

Les travaux sont transmis à CARA en format PDF par e-mail à l'adresse info@cara.ch en mentionnant «Prix CARA HES». La haute école indique à cette occasion la date exacte de la cérémonie et toute information nécessaire à l'organisation de la remise du prix.

7. Jury

Le jury est composé des six membres de la commission de coordination des cantons, c'est-à-dire le secrétaire général de CARA et les responsables de la santé numérique des cinq cantons membres de CARA. Les membres du jury examinent les travaux soumis avec objectivité et respectent les critères définis dans le présent règlement.

Chaque membre examine individuellement les travaux soumis, puis la commission délibère en plénum. En cas d'égalité, la voix du secrétaire général de CARA compte double.

La décision du jury est sans appel.

8. Critères d'évaluation

L'examen des travaux de bachelor repose sur les critères suivants :

- *Qualité du travail* : ce critère évalue la structure du travail, la mise en perspective de la problématique de santé choisie, la pertinence de la revue de la littérature, ainsi que la clarté de l'expression.
- *Pertinence de la ou les questions de recherche* : ce critère se focalise sur la pertinence des questions de recherche en lien avec la santé numérique dans la prise en charge ou dans la collaboration interprofessionnelle.

- *Contribution dans le domaine de la santé numérique* : ce critère a pour but d'examiner si le travail apporte une valeur ajoutée et pourrait être instrumentalisé dans la pratique.
- *Originalité de l'approche ou du sujet choisi* : ce critère tient compte du caractère original ou novateur du travail.

9. Réserve

CARA se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si aucun des travaux reçus ne répond aux critères du prix.

10. Publication

Dans le but de mettre en valeur le travail accompli, CARA publie un résumé des travaux de bachelor primés sur son site internet et les réseaux sociaux. Une version complète est publiée sur le site web de CARA, sous réserve des conditions liées à la réglementation de la protection des données de la haute école.

Réf. : PHO-CMA / 07.10.2022 / SG-2022-04

Version	Date	Auteur	Révision	Approbation
0.1	30.06.2022	PHO	• Version initiale	
0.2	13.09.2022	CMA	• Version complète pour mise en consultation	
1.0	07.10.2022	PHO	• Version définitive transmise aux HEdS	SG